

Administration : président M SANTILLAN Directeur des Infrastructures de Transport (DIT) et ses collaborateurs

Délégation CFDT : Gwenaëlle L'HUILLIERE DIR EST, Daniel GUGUIN DIR Ouest,

Autres organisations syndicales (OS) : CGT-FSU, FO, UNSA

Rappel : Ce groupe de travail issu du CHSCTM doit permettre de rédiger une instruction aux services pour l'amélioration de la sécurité dans les DIR.

Il est à présent piloté par M. SAINTILLAN, DIT, suite au départ de M. CAZOTTES comme Directeur des Ressources Humaines.

Le Directeur de la DIT tient tout d'abord à observer une minute de silence à la mémoire de M. PEAN décédé en service à la DIRIF le 6 juin, avant de nous présenter les premiers éléments de contexte de l'accident mortel :

Un CHSCT exceptionnel s'est tenu le 14 juin à la DIR IF. Des pistes d'amélioration ont été proposées :

- si le nécessaire relatif au balisage est indisponible, le chantier doit être annulé,
- sensibilisation des usagers (faire plus de chantiers de nuit sous fermeture),
- étude des risques liés au comportement des usagers,
- organiser une journée de sensibilisation à la sécurité pour les usagers (2 juillet),
- expertise des balisages demandée.

Le constat est que de nombreux accidents impliquent des poids lourds surtout étrangers. En effet, les routiers français ont une sensibilisation dans leur formation initiale. Il demeure le moyen à trouver pour toucher les conducteurs étrangers qui bien souvent ne comprennent pas le français (pas de lecture des PMV, pas d'écoute de radio française ...).

Le balisage est une tâche qui nécessite d'être revue régulièrement, on est sur de l'humain, il faut faire des piqûres de rappel pour ne pas être dans la routine.

On manque de moyens humains mais également de moyens financiers. S'ils ne sont pas là, il faut abaisser le niveau de service. La sécurité est LA priorité de la DIT.

Projet d'instruction

La finalité de ce groupe de travail est toujours de présenter au CHSCT-M du 4 octobre une instruction destinée aux DIR qui sera composée de :

- rappel des éléments de contexte et de réglementation,
- rappel de fondamentaux (procédures à mettre en place, habilitations, formations, DU ...),
- recensement de bonnes pratiques dans les DIR.

CFDT : Nous demandons comment sera présentée cette instruction dans les services, si la présentation en CHSCT de proximité sera préconisée, comment sera-t-on certain que tous les agents en auront pris connaissance, quelle sera la position de la DIT face aux éventuelles remontées. ?

Réponse : L'instruction sera envoyée dans les DIR et chacune aura l'autonomie de la présenter de la façon qu'elle jugera la plus appropriée. Elle devra impérativement circuler à travers toute la chaîne hiérarchique et le passage en CHSCT de proximité peut effectivement être un moyen de diffusion.

Les pistes de réflexion sont :

- comment s'approprier l'instruction aux différents niveaux ?
- amener les personnels à mieux formaliser les préparations de chantier (Priorité 1),
- s'inscrire dans la durée (bilans, enquêtes, enseignements),
- s'approprier les bonnes pratiques en matière de balisage (en cours en s'appuyant sur l'expérience,
- s'appuyer sur l'expérience de la DIR Est pour le ¼ d'heure sécurité,
- entretenir les dépendances, les matériels et surveiller les chantiers.

Prochaine réunion le 11 juillet